

DELIBERATION N° 2023-42

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 14 DECEMBRE 2023

Objet : Structure des compétences transversales en Licence générale –2024-2028

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants, l'article L. 718-4 du Code de l'éducation
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCO en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,

Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Ali DOUAI, Chargé de mission « Orientation active »,

Adopte, la structure des compétences transversales en Licence générale –2024-2028 telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 78

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 40

Voix pour : 38

Voix contre : 0

Abstention : 1

Refus de prendre part au vote : 1

Fait à Nice, le 7 décembre 2023

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2023-42

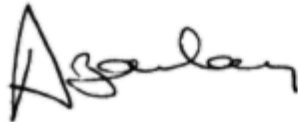
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 22/12/23

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 22/12/23

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

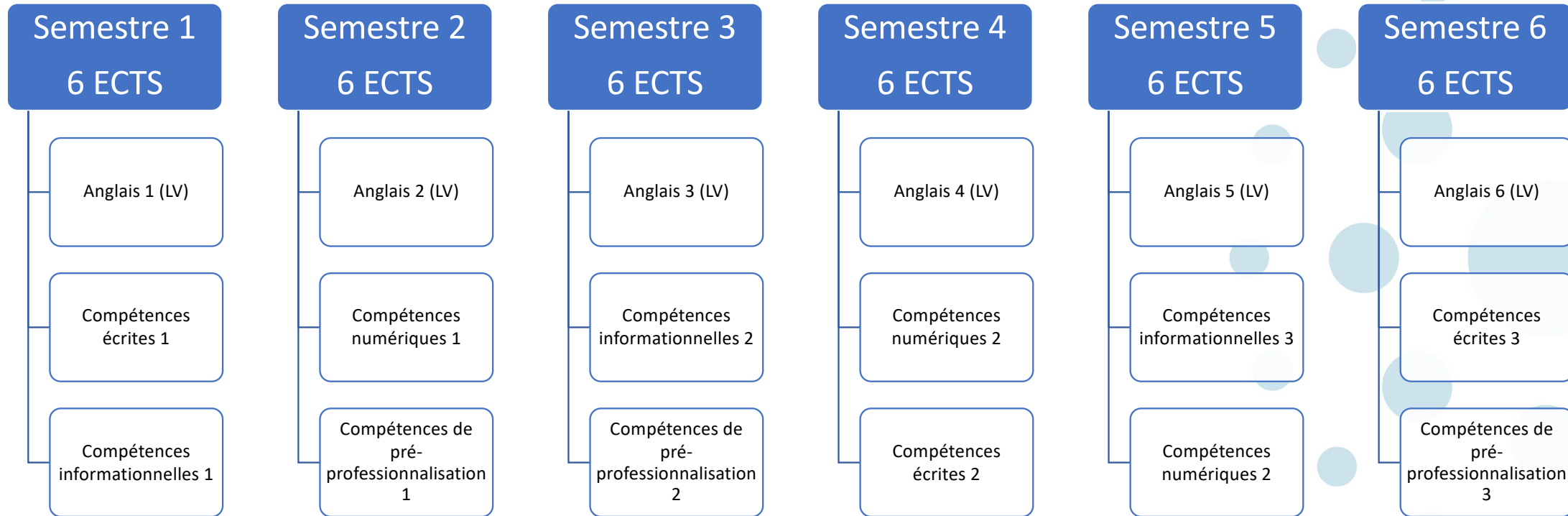
Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation



1. Éléments de contexte pour la nouvelle structure

- Sentiment de distance de la plupart des responsables de formation (avec répercussions sur les étudiants) et des étudiants (notamment à partir de la fin de L2)
- Nouvelles thématiques / opportunités à intégrer : TEDS, IA, Passeport
- « Rationaliser » (en termes de charge et de mise en œuvre)
- Aller vers plus de personnalisation (angle étudiant)

2. Rappel sur la structure actuelles des UE de (CT)...



2. ...et structure envisagée pour 24-28

